

Or, M. Gagnon avait prévu qu'à la suite de l'augmentation du taux d'intérêt, les ouvriers, comme nous l'avons constaté l'an dernier, se mettraient en grève pour obtenir des augmentations de salaires, ce qui, par le fait même, constituait une cause d'inflation. Le gouvernement désire combattre l'inflation, alors qu'il en est lui-même le responsable.

Le sixième effet signalé par l'ex-président de l'Association des constructeurs est le suivant, et je cite:

Le citoyen sera privé du droit légitime d'habiter un logement convenable ou de posséder sa maison.

• (3.20 p.m.)

Les six effets signalés le 4 janvier 1969 se sont fait sentir 15 mois plus tard.

Et M. Gagnon préconise ce que nous, du Ralliement créditiste, avons demandé à maintes reprises en cette enceinte. Il recommande comme solutions à ce problème, et je cite:

... diminution immédiate du taux d'intérêt pour les prêts consentis par la SCHL à ceux dont le revenu est de \$10,000 ou moins par année;

Abolir la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction servant à bâtir des logements;

Il recommande aussi l'adoption d'une mesure déjà en vigueur aux États-Unis, et je cite:

Que la loi de l'impôt sur le revenu soit amendée pour permettre aux petits propriétaires de déduire les taxes municipales et scolaires de leur revenu imposable.

Nous savons qu'aux États-Unis, un propriétaire de maison peut déduire de son revenu imposable ses taxes municipales et scolaires, en plus de l'intérêt qu'il paie sur son hypothèque, ce qui est interdit au Canada.

Monsieur l'Orateur, j'aurais encore beaucoup de recommandations à faire. J'ai en main un volumineux dossier concernant l'habitation au Canada. Il contient des recommandations, des rapports d'études, des statistiques, une analyse des besoins dans le domaine de l'habitation. Ces études n'ont pas été faites par nous, mais par le groupe d'étude et par des spécialistes qui se sont penchés sur ce problème avant même que ne le fasse le groupe d'étude par l'honorable député de Trinity.

Depuis que j'ai l'honneur de siéger en cette enceinte, j'ai constaté que, sous l'ancien régime aussi bien que sous l'administration actuelle, le coût de l'habitation n'a jamais cessé d'augmenter. Aujourd'hui, elle coûte presque le double de ce qu'elle coûtait en 1960.

L'inflation touche l'habitation aussi bien que tous les autres secteurs de l'économie. Et ce n'est pas le Ralliement créditiste qui l'a causée. Nous, du Ralliement créditiste, prétendons que la Banque du Canada devrait mettre à la disposition de la Société centrale

d'hypothèques et de logement les crédits nécessaires pour lui permettre de prêter aux particuliers, notamment aux jeunes ménages, qui veulent posséder leur habitation, à un taux d'intérêt de 3 p. 100, ce qui serait normal, d'ailleurs.

Au lieu de recourir au marché international de la finance, en vue de trouver les capitaux nécessaires à son financement, la Société centrale d'hypothèques et de logement devrait s'adresser à la Banque du Canada pour ensuite offrir des prêts pour 20, 25 ou 30 ans aux jeunes qui veulent se marier ou à n'importe quel Canadien qui veut fonder un foyer ou devenir propriétaire, à un taux de 3 p. 100. Ainsi, nous ne connaîtrions pas l'inflation dans le domaine de l'habitation.

De plus, nous ne connaîtrions pas le chômage qui sévit présentement dans l'industrie de la construction et nous pourrions construire dans deux ou trois ans le million d'habitations dont le Canada a besoin, selon le ministre sans portefeuille. Et encore, nous serions en deçà des besoins de la population, compte tenu de son augmentation.

Nous savons qu'il existe un problème sérieux dans l'habitation. C'est un besoin vital que de se loger, de posséder sa propriété; c'est le désir normal de chaque Canadien. Chaque Canadien a droit à sa propriété et, comme nous ne manquons de rien autre au Canada, il est sûr que le problème d'habitation est un problème artificiel. Il s'agit d'un problème «artificiel» car nous ne manquons pas de matériaux, de contracteurs ou de main-d'œuvre. En effet, l'offre et la demande existent. Toutefois, pour que l'offre soit proportionnelle à la demande, il faut d'abord mettre en pratique les recommandations de la Commission présidée par l'honorable député de Trinity et celles que les créditistes proposent depuis plusieurs années à la Chambre.

Le problème du logement, au Canada, est «artificiel» et il est impossible au Parlement canadien de le régler sans d'abord régler celui de la finance, qui est le plus important. Si demain la guerre éclatait et si un million d'habitations étaient nécessaires pour loger les soldats, nous ne parlerions pas, à la Chambre, de la rareté de l'argent. Nous ne dirions pas que le manque d'habitations est attribuable aux gouvernements municipaux ou provinciaux, mais nous réglerions le problème. En effet, l'honorable ministre des Finances, en quelques heures, réglerait le problème financier, afin de permettre aux soldats de se loger dans le million d'habitations que nous serions capables de construire, actuellement. Nous en avons besoin, même si nous sommes en temps de paix.

Je regrette que l'honorable député de Trinity, qui était à la Chambre ce matin, n'y soit pas actuellement, car je lui conseillerais, s'il